



DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	23
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	23
	Date de convocation	:	19 novembre 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D
Délibération n° 2**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal – Temps de travail d'un agent à temps non complet en Parcours Emploi Compétences (PEC)

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, il est proposé à notre assemblée :

SERVICE « EDUCATION ASSOCIATION SPORT ANIMATION »

- D'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet sur service EASA, en le passant de 20h semaine à 30 h semaine à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet ajustement pour l'emploi du temps de l'agent concerné permettra de compléter les dispositions prises par notre assemblée en séance du 23 juin 2020 (recrutement d'agents pour le service EASA dans la limite de 1 à 3, et ajustement du travail d'un agent à temps non complet).

Il est précisé que les instances paritaires ont été informées et avis le 4 novembre 2020.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



A la majorité

DONNE un avis favorable à l'augmentation de temps de travail d'un agent à temps non complet en **Parcours Emploi Compétences (PEC)** sur service EASA, en le passant de 20h semaine à 30 h semaine à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.